



3^e édition

Les placements privés dans les sociétés ouvertes (PPSO)

Étude de cas ponctuelle
sur les PPSO canadiens

JUIN 2022

FASKEN

© 2022 Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Tous droits réservés.

Les informations et les opinions figurant dans la présente publication ne sont fournies qu'à titre de renseignements généraux et ne constituent en aucune façon des conseils professionnels d'ordre juridique ou autre. Le contenu de cette publication n'est pas destiné à tenir lieu de conseils professionnels fondés sur des faits précis. Le lecteur qui utilise le contenu présenté dans cette publication le fait à ses propres risques.

Table des matières

3^e étude de cas ponctuelle de Fasken sur les PPSO	4
1. Échantillon de l'étude et méthodes	5
2. Résumé des constats	6
3. Résultats de l'analyse du marché	7
i. Caractéristiques des opérations, des investisseurs et des sociétés cibles	7
ii. Attributs des titres	9
iii. Droits des porteurs de titres	10
Perspectives pour 2022	14
L'approche de Fasken en fusions et acquisitions	15
Prix, classements et clients	16
Notre expertise	16
Auteurs	17

3^e étude de cas ponctuelle de Fasken sur les PPSO

Voici la troisième étude de cas ponctuelle sur les PPSO canadiens de Fasken. Celle-ci porte sur les opérations réalisées en 2021. Les opérations de PPSO se distinguent des placements privés habituels par : (i) le nombre d'investisseurs (une opération de PPSO implique habituellement un seul investisseur ou un petit groupe d'investisseurs); (ii) le pourcentage de la société ouverte qui est acquis (dans une opération de PPSO, un pourcentage substantiel des titres de la société émettrice est acquis); (iii) un certain degré de personnalisation (comme des droits d'actionnaires ayant fait l'objet de négociations).

La présente édition porte sur les opérations de PPSO réalisée durant l'année civile 2021 au Canada, les compare aux résultats enregistrés en 2019 et en 2020, et présente les prévisions pour 2022.



ÉTUDE DE CAS PONCTUELLE SUR LES PPSO CANADIENS 2021

1. Échantillon de l'étude et méthodes

Fasken a effectué une étude des opérations de PPSO réalisées au Canada en 2021 dont la valeur était supérieure à 10 millions de dollars et dont les renseignements sont accessibles au public.¹ À partir de notre groupe d'opérations utilisables, nous avons produit une liste de 11 opérations (collectivement, l'« échantillon de 2021 »). Les documents relatifs à chacune de ces opérations ont été obtenus sur SEDAR.²

L'examen de chacune des opérations de l'échantillon de 2021 portait sur :

1. les caractéristiques de base de la cible, du ou des investisseurs et de l'opération (notamment la capitalisation boursière de la cible, le secteur d'activité et le montant de l'opération) ;
2. les attributs des titres acquis ;
3. les droits accordés à l'investisseur et à l'émetteur dans le cadre de l'opération.

Voici une liste des droits de l'investisseur et de l'émetteur que nous avons examinés :

Droits de rachat au gré de l'émetteur ou de l'investisseur

Nous avons examiné si les titres pouvaient être rachetés au gré de l'émetteur ou de l'investisseur, ainsi que le moment où ils pouvaient être rachetés.

Droits anti-dilution et droits de préemption

Nous avons regardé si des droits de préemption ou d'autres droits anti-dilution avaient été négociés. Les droits préférentiels de souscription permettent généralement la souscription de titres supplémentaires pour préserver la participation proportionnelle de l'investisseur dans la société.

Droits relatifs au conseil

Nous avons vérifié si les investisseurs disposaient de droits relatifs au conseil d'administration, comme le droit de proposer un candidat ou de déléguer un observateur (et les seuils de participation minimaux s'y appliquant, le cas échéant).

1. Les opérations de PPSO que nous avons étudiées nous ont été fournies par Capital IQ, selon les critères suivants : type d'opération (PPSO), type de cible (société ouverte), emplacement géographique de la cible (Canada), valeur de l'opération (supérieure à 10 M\$), date de signature des contrats définitifs et de clôture de l'opération entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Une opération de PPSO n'était pas prise en considération dans le cadre de notre étude si seuls les rapports de changement important, les déclarations selon le système d'alerte et/ou les communiqués de presse, étaient accessibles au public, sans qu'aucune autre entente définitive ne soit également rendue publique.

2. Nous avons notamment consulté les documents suivants (selon la disponibilité) : conventions de souscription, conventions relatives aux droits des investisseurs, conventions relatives aux droits d'inscription, déclarations de changement important, déclarations selon le système d'alerte et communiqués de presse.

Droits de vote

Nous avons vérifié si des droits de vote avaient été négociés dans le cadre de l'opération. Nous n'avons pas tenu compte des droits de vote usuels rattachés aux actions ordinaires.

Droits d'inscription

Nous avons regardé si des droits d'inscription généraux étaient prévus, mais nous n'avons pas tenu compte des catégories particulières de droits d'inscription.

Statu quo

Nous avons vérifié si des exigences de statu quo étaient prévues (par exemple pour empêcher l'investisseur d'acquérir des titres de l'émetteur au-delà d'un certain pourcentage ou de commettre certains actes « hostiles », comme la sollicitation de procurations d'actionnaires ou le lancement d'une offre publique d'achat).

Droits à l'information

Nous avons vérifié si des droits relatifs à la consultation de certains renseignements avaient été négociés.

Blocage

Nous avons vérifié si l'opération prévoyait des périodes de blocage ou de conservation pendant lesquelles l'investisseur devait s'abstenir de vendre ou de céder ses titres.

Droits commerciaux accessoires

Nous avons regardé si des accords ou des arrangements commerciaux accessoires avaient été conclus à titre de condition du PPSO.

2. Résumé des constats

Voici ce qui ressort de l'échantillon 2021 : ³

- La majorité des opérations, soit environ 69 %, ont impliqué des actions ordinaires.
- Les droits les plus souvent négociés ont été les droits anti-dilution (dans 100 % des opérations examinées).
- Les droits de nomination au conseil ont également été prévus dans de nombreuses opérations (dans environ 82 % des opérations étudiées).

3. Pour en savoir plus sur l'échantillon de 2020, consultez le document de Fasken, le [Guide des placements privés dans les sociétés ouvertes au Canada et étude de cas ponctuelle 2020 \(mars 2021\)](#). Pour en savoir plus sur l'échantillon de 2019, consultez le document de Fasken, le [Guide des placements privés dans les sociétés ouvertes au Canada et étude de cas ponctuelle 2019 \(printemps 2020\)](#). La comparaison des tendances suppose que la proportion de l'ensemble des opérations dont les renseignements sont accessibles au public est similaire pour les deux années.

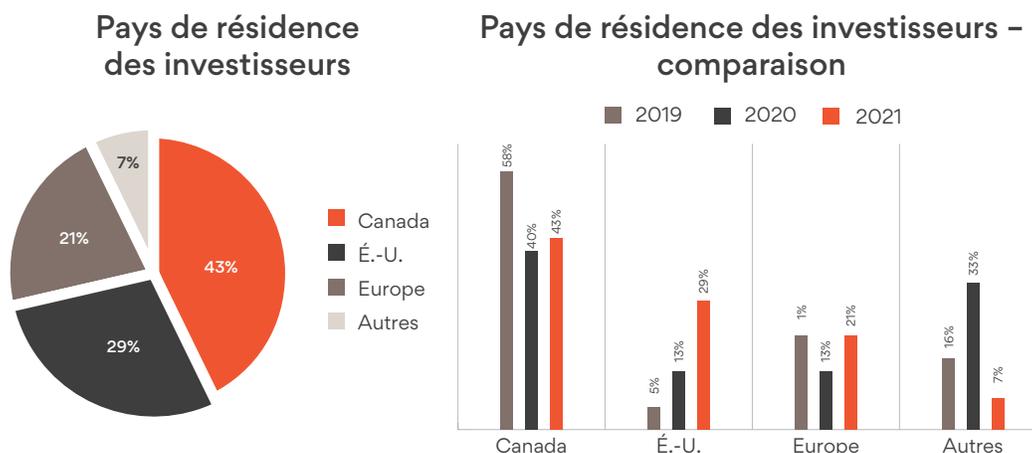
- Les droits les moins souvent accordés ont été les droits de rachat au gré de l'investisseur, lesquels n'ont été accordés dans aucune des opérations de l'échantillon de 2021.
- La capitalisation boursière moyenne des sociétés cibles en 2021 se situait à 509,7 millions de dollars, une diminution de près de 72 % par rapport à l'échantillon de 2020. La valeur moyenne des opérations est de 112,75 millions de dollars, soit une hausse d'environ 18 % par rapport à l'échantillon de 2020. Par contre, en moyenne, les opérations de l'échantillon de 2020 prévoyaient davantage de droits pour les actionnaires que celles de l'échantillon de 2021, y compris les droits de rachat par l'émetteur, les droits de vote ainsi que les droits à l'information.

3. Résultats de l'analyse du marché

i. Caractéristiques des opérations, des investisseurs et des sociétés cibles

Caractéristiques des investisseurs : Nous avons noté (i) le pays de résidence des investisseurs et (ii) leur statut d'investisseur stratégique ou financier.

Dans l'échantillon de 2021, en fonction du nombre d'opérations, 43 % concernaient des investisseurs du Canada, 29 % des États-Unis, 21 % de l'Europe et 7 % d'autres États comme Guernesey, Israël, Chypre et la Suisse. Certaines des opérations de l'échantillon de 2021 comprenaient plusieurs investisseurs de différents pays de résidence. L'échantillon comprenait 14 investisseurs au total. Il y a eu une augmentation constante du nombre d'investisseurs américains à partir de l'échantillon de 2019 et de l'échantillon de 2020.



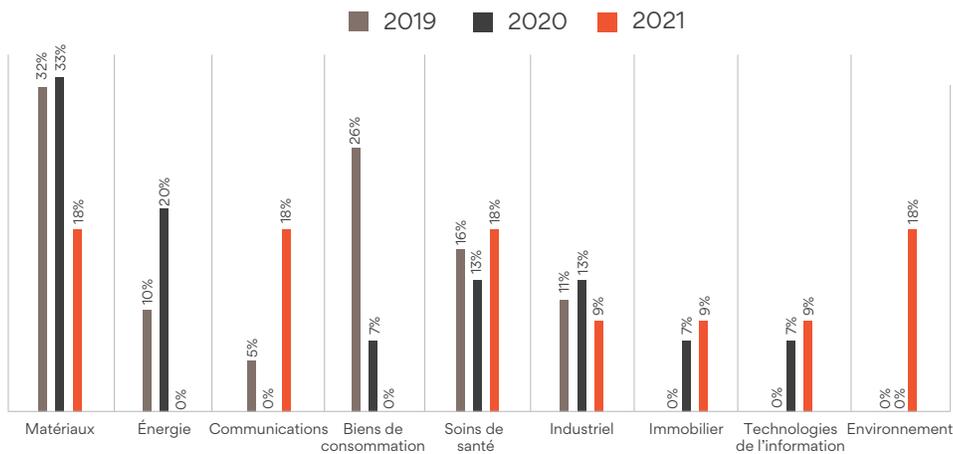
Près de 36 % des investisseurs étaient des investisseurs stratégiques. Ils exerçaient déjà des activités dans le même secteur, ou dans un secteur connexe. Les autres investisseurs étaient des investisseurs financiers.

Caractéristiques des cibles : Nous avons examiné (i) les bourses auxquelles les cibles étaient inscrites, (ii) leur capitalisation boursière la veille de l'annonce du PPSO et (iii) leur secteur d'activité, selon la classification Global Industry Classification Standard.

Nombre d'opérations par inscription boursière cible



Nombre d'opérations par industrie cible



Selon le nombre d'opérations, les opérations de PPSO de l'échantillon de 2021 étaient moins diversifiées que celles de l'échantillon de 2020, car il n'y avait aucune opération des secteurs de l'énergie, des communications, ni des biens de consommation. En ce qui concerne le secteur des biens de consommation, celui-ci comptait pour 26 % des opérations dans l'échantillon de 2019, mais ce pourcentage n'a cessé de diminuer et est passé à zéro dans l'échantillon de 2021. Dans les échantillons précédents, la majorité des opérations de PPSO ont été observées dans le secteur des matériaux. Toutefois, dans l'échantillon de 2021, le taux d'opérations de PPSO dans ce secteur a également diminué, passant de 33 % en 2020 à 18 % en 2021. L'échantillon de 2021 contient une nouvelle catégorie de services liés à l'environnement et aux installations, qui correspond à 18 % des opérations de l'échantillon 2021, comparativement à aucune opération dans ce secteur dans les échantillons précédents.

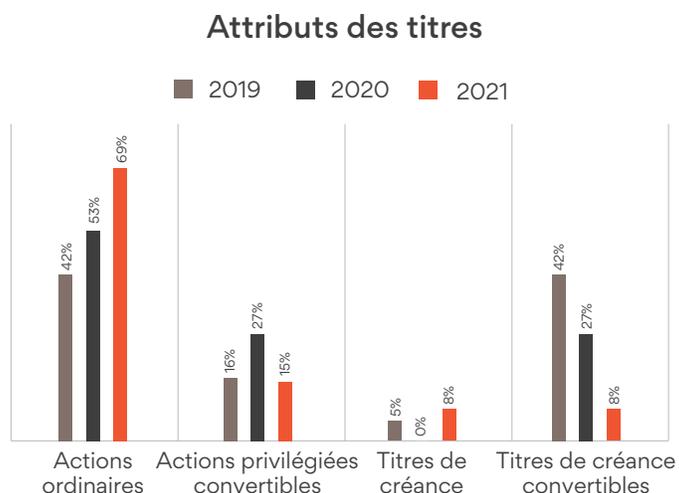
La capitalisation boursière moyenne des cibles de l'échantillon de 2021 était de 509,7 milliards de dollars; la plus petite de l'échantillon de 2021 étant de 9,84 millions de dollars et la plus importante de 2,03 milliards de dollars. La valeur moyenne des opérations de l'échantillon de 2021 était nettement inférieure à celle de l'échantillon de 2020, où la capitalisation boursière moyenne se situait à 1,82 milliard de dollars, mais était similaire à celle de l'échantillon de 2019 où elle se situait à 519,6 millions.

Valeur de l'opération : La valeur moyenne des opérations de l'échantillon de 2021 était de 122,8 milliards de dollars; la plus petite opération valait 4 millions de dollars⁴ et la plus importante, 752 milliards de dollars. La valeur moyenne des opérations de l'échantillon de 2021 est supérieure à celle qui avait été observée dans le cadre des échantillons antérieurs : la valeur moyenne des opérations était de 104 millions de dollars dans l'échantillon de 2020, et de 86 millions de dollars dans l'échantillon de 2019. Voilà qui témoigne de la volatilité et de l'intensité du marché actuel, et du fait que les opérations de PPSO permettent à des investisseurs astucieux d'acquérir une part importante d'une société avec une rapidité et une simplicité relatives.

Pourcentage de la cible acquis⁵ : Dans les opérations de l'échantillon de 2021, les investisseurs ont acquis entre 1 % et 46 % des actions ordinaires émises et en circulation de leur cible, pour des propriétés postérieures à l'acquisition variant entre 8 % et 46 % environ.

ii. Attributs des titres

L'échantillon de 2021 fait état de l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées convertibles, des dettes convertibles et des combinaisons de ces titres. Les pourcentages d'opérations comportant chacun de ces titres sont les suivants :



4. La valeur totale de cette opération était de plus de 10 millions de dollars, toutefois la valeur de l'opération de PPSO était de 4 millions de dollars.

5. Le pourcentage de la cible acquis et le pourcentage détenu après l'acquisition n'étaient pas indiqués dans toutes les opérations examinées en 2021. Les résultats mentionnés au présent paragraphe représentent le sous-ensemble d'opérations pour lesquelles ces pourcentages étaient connus.

Titres de créance : Une seule opération comportait des titres de créance (convertibles en actions ordinaires de l'émetteur) dans l'échantillon de 2021. Ces titres de créance n'étaient pas garantis, mais ils généraient des intérêts. En comparaison, nous avons observé un nombre beaucoup plus élevé d'opérations garanties comportant des titres de créances dans les échantillons précédents. Cette hausse laisse entrevoir une attitude de plus en plus prudente à l'égard de ce type de titres dans le contexte de la pandémie de COVID-19, de l'inflation et d'autres circonstances actuelles.

Bons de souscription : Des bons de souscription d'actions ordinaires ont été émis dans 45 % des opérations étudiées. Les actions ordinaires représentent le type de titre qui a été le plus souvent émis (dans 60 % des opérations), suivi par les actions privilégiées convertibles (40 % des opérations dans chacun des cas). La durée des bons de souscription variait de deux à cinq ans.

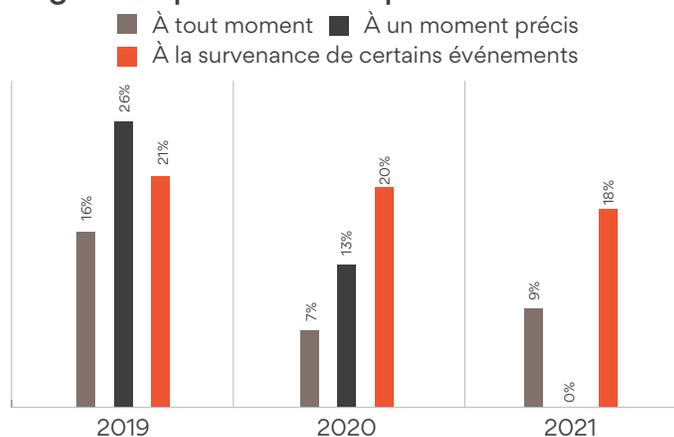
Titres convertibles : Des titres convertibles ont été émis dans 27 % des opérations examinées, qui sont tous convertibles en actions ordinaires. Une opération concernait des titres de créance convertibles (comme indiqué ci-dessus à la rubrique « Titres de créance ») et deux opérations concernaient des actions privilégiées convertibles.

Intérêts/dividendes : Une seule opération portant sur des titres de créance (dont il est question ci-haut à la rubrique « Titres de créance » ci-dessus) comportait une disposition sur les intérêts.

iii. Droits des porteurs de titres

Droits de rachat au gré de l'émetteur : Dans 18 % des opérations étudiées, l'émetteur avait le droit de racheter des titres à tout moment, à un moment précis et/ou à la survenance de certains événements, soit moins que les 33 % d'opérations contenant des droits similaires dans l'échantillon de 2020. Parmi les opérations qui prévoyaient un tel droit, voici les moments auxquels ils pouvaient être exercés :

Pourcentage des opérations comprenant des droits de rachat



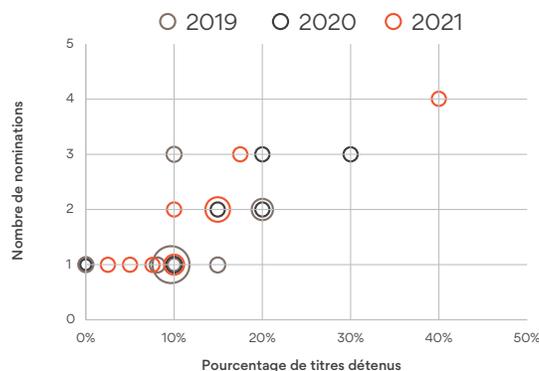
Droits de rachat au gré de l'investisseur : Il n'y a eu aucune opération dans l'échantillon de 2021 qui prévoyait des droits de rachat au gré du porteur. En comparaison, l'échantillon de 2020 comportait une seule opération dans le cadre de laquelle l'investisseur pouvait demander le rachat de titres, alors que ce type d'opération comptait pour 58 % des opérations de l'échantillon de 2019. Il semble qu'il y ait un changement évident sur le marché concernant l'octroi de droits de rachat au gré de l'investisseur.

Droits anti-dilution : Toutes les opérations que nous avons étudiées dans le cadre de l'échantillon de 2021 prévoyaient au moins un type de mesure de protection anti-dilution. Parmi les opérations étudiées, 82 % prévoyaient des droits de préemption et 27 % prévoyaient d'autres mesures anti-dilution, comme un rajustement du nombre d'actions ordinaires devant être émises au titre de bons de souscription acquis dans le cadre de l'opération de PPSO ou un rajustement du prix de ces titres effectué pour tenir compte d'émissions subséquentes d'actions ordinaires. Ce résultat est nettement supérieur à celui de l'échantillon de 2020 qui comptait 27 % d'opérations assorties de droits préférentiels de souscription et 13 % d'opérations assorties d'autres mesures de protection anti-dilution. Ces changements témoignent de l'importance croissante des droits anti-dilution, probablement en raison de la volatilité de l'économie.

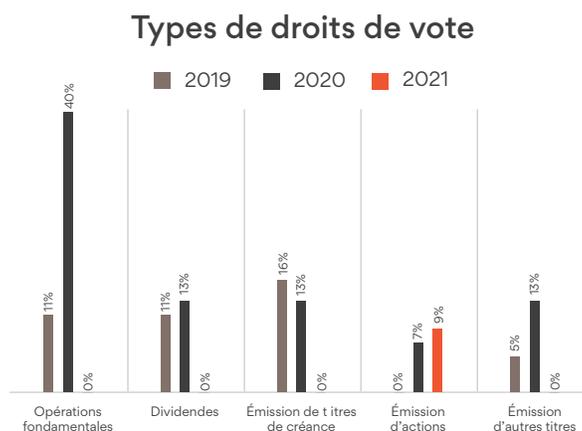
Droits relatifs au conseil : 82 % des opérations étudiées prévoyaient un droit de nomination au conseil. Le nombre d'administrateurs que les investisseurs ont le droit de nommer, ainsi que le pourcentage de titres détenus requis pour conserver ce droit varient d'une opération à l'autre. 44 % des opérations comportant des droits de nomination au conseil permettaient la nomination d'un seul administrateur, tandis que 56 % permettaient la nomination d'un certain nombre d'administrateurs en fonction du pourcentage de titres détenus, quatre étant le plus grand nombre d'administrateurs nommés. Par exemple, une opération permettait la nomination d'un administrateur dont le seuil de participation était de 10 % et de deux administrateurs dont le seuil de participation était de 15 %.

Dans l'échantillon de 2020, seulement 33 % des opérations contenaient des droits de nomination au conseil d'administration; par conséquent, les résultats de l'échantillon de 2021 témoignent d'un changement considérable concernant l'intérêt croissant des investisseurs à s'impliquer activement dans les activités de l'émetteur. Dans l'échantillon de 2019, près de 74 % des opérations prévoyaient des droits relatifs au conseil, des résultats semblables à ceux de l'échantillon de 2021.

Droits de nomination au conseil



Droits de vote : 9 % des opérations étudiées prévoyaient un droit de vote pour les investisseurs concernant l'émission d'actions uniquement. Ce chiffre est nettement inférieur à celui de l'échantillon de 2020 dans lequel 40 % accordaient aux investisseurs des droits de vote quant à l'approbation de certaines opérations fondamentales, à l'émission de titres de créance, d'actions ou d'autres titres et/ou à la déclaration de dividendes. Voici en pourcentage d'opérations la fréquence à laquelle les différents droits de vote mentionnés ci-dessus ont été accordés :



Droits d'inscription : Des droits d'inscription ont été accordés dans 55 % des opérations étudiées, un résultat semblable à celui de l'échantillon de 2020 dans le cadre duquel 47 % des opérations prévoyaient des droits d'inscription.

Statu quo : Un statu quo était prévu dans 27 % des opérations étudiées, soit le même pourcentage que dans l'échantillon de 2020, ce qui indique une tendance qui se maintient.

Droits à l'information : Dans 18 % des opérations étudiées, les investisseurs se sont vus accorder le droit de consulter certains renseignements non visés par les obligations d'information ordinaires dont profitent les porteurs de titres, comme les états financiers et les rapports opérationnels mensuels et un avis pour certaines opérations, ou encore le droit de visiter et d'inspecter certaines installations. Ce taux est nettement inférieur à celui de l'échantillon de 2020, dans lequel 40 % des opérations étudiées prévoyaient des droits similaires.

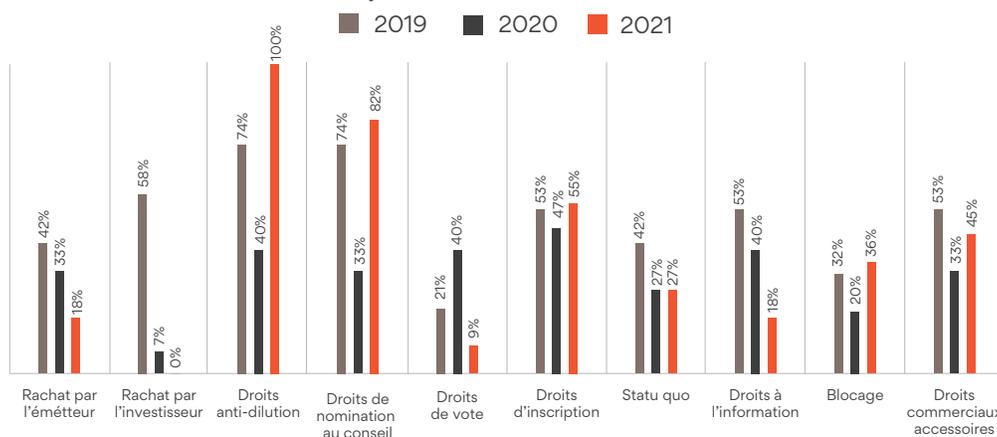
Blocage : Dans 36 % des opérations étudiées, les actions de l'investisseur faisaient l'objet d'un blocage pour en empêcher la vente (à l'exclusion des titres visés par une restriction à la revente d'une durée de quatre mois aux termes des lois sur les valeurs mobilières). Les blocages variaient d'un an (27 % des opérations de l'étude de 2021) à cinq ans (9 % des opérations de l'étude de 2021). Il s'agit d'une augmentation par rapport aux droits de blocage dont fait état l'étude de 2020, qui étaient de 20 %.

Droits commerciaux accessoires : 45 % des opérations comportaient des droits ou des arrangements commerciaux accessoires. Exemples de ces droits commerciaux : le droit de participer à, et d'acquiescer jusqu'à 20 % de, toute entente d'exploitation, de vente à terme, de paiement anticipé, de redevance, ou toute autre opération similaire

entre des parties désignées; le paiement de redevances; le droit de nommer des personnes à un comité d'audit et à un comité de gouvernance d'entreprise; les droits de suite et l'avis d'exercice de droits de suite; une entente de case postale scellée; les droits donnant lieu à des paiements supplémentaires; les conventions de participation avec des filiales et les restrictions de rachat d'actions. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux autres droits commerciaux de l'étude 2020, qui étaient de 33 %.

Dans l'ensemble, à l'exception des droits à l'information, des droits de vote et des droits de rachat au gré de l'émetteur, les droits des porteurs de titres sont demeurés semblables ou ont augmenté considérablement par rapport à l'étude de 2020. Ceci montre que les investisseurs ayant réalisé des PPSO en 2021 ont moins de contrôle et sont moins protégés dans certains domaines (renseignements, votes et rachats), mais ils jouissent d'un contrôle plus important et d'une meilleure protection dans d'autres domaines (droits de nomination au conseil d'administration et autres droits commerciaux). Ceci peut signifier que les investisseurs sont prêts à renoncer à certains droits en échange d'autres droits (par exemple, renoncer aux droits de vote, mais accroître les droits de nomination au conseil pour continuer de participer à la prise de décisions concernant les émetteurs).

Droits des porteurs de titres – Sommaire





Perspectives pour 2022

L'incertitude économique continue créée par la COVID-19, la guerre en Ukraine, l'inflation et les pénuries d'approvisionnement à l'échelle mondiale, les marchés financiers devraient demeurer volatils pour une bonne partie de 2022. Même si, en 2021, nous avons vu l'utilisation des PPSO diminuer par rapport à 2020, nous nous attendons à ce qu'elle rebondisse en 2022 étant donné les avantages considérables d'un PPSO. Du point de vue d'un investisseur, un PPSO peut offrir une protection contre les pertes et des perspectives de gains, et leur permettre d'avoir leur mot à dire dans la gestion de l'entreprise. Pour les émetteurs en difficulté, il permet de mobiliser des capitaux substantiels sans vendre leur entreprise au rabais – tout particulièrement sur des marchés volatils.

L'approche de Fasken en fusions et acquisitions

Notre équipe de fusions et acquisitions, axée sur les opérations et les objectifs, vous propose :

- Une plateforme **nationale**
- Une **vaste expertise** du domaine et du secteur
- Une expérience à l'**échelle mondiale**
- La représentation de participants aux marchés des capitaux, tant nationaux qu'étrangers, dans **tous les aspects des opérations de fusion et d'acquisition**
- La prestation de **conseils aux acquéreurs**, aux **sociétés cibles** et aux **actionnaires**
- Une expérience en matière d'importantes et complexes **opérations transfrontalières**
- Une expertise en matière de **gouvernance d'entreprise**, notamment en accompagnant les conseils d'administration et les comités spéciaux
- Une expertise dans les **situations contestées** : activisme actionnarial, les courses aux procurations et les fusions et acquisitions contestées

Nos clients vont des jeunes entreprises aux chefs de file du secteur, et comprennent des sociétés publiques et privées, étrangères et nationales, des fonds de capital-investissement, des régimes de retraite et des fonds spéculatifs, ainsi que des banques d'investissement internationales et spécialisées. Nous sommes régulièrement classés dans les classements de référence en fusions et acquisitions comme l'un des cabinets d'avocats les plus actifs au Canada pour les opérations nationales et transfrontalières.

Nous structurons les opérations pour atteindre vos objectifs. Les connaissances que nous avons acquises grâce à l'exécution de milliers d'opérations au sein du cabinet nous permettent de trouver des solutions créatives aux problèmes qui peuvent survenir au cours d'une opération. Notre expertise en matière de fusions et acquisitions est soutenue par notre expertise dans des domaines complémentaires :

Antitrust	Avec des membres de notre équipe issus du Bureau de la concurrence, nous anticipons et traitons les questions antitrust les plus complexes.
Financement des sociétés et opérations bancaires	Nos avocats sont réputés pour leur grande expertise en matière d'opérations bancaires, de prêt et de financement sur les marchés des capitaux.
Investissement étranger	Des clients du monde entier nous ont fait confiance pour les aider à gérer les questions d'examen des investissements étrangers et de sécurité nationale.
Litiges	Nous disposons de l'ensemble de compétences de l'une des plus grandes équipes de litige au Canada et nous pouvons y faire appel à tout moment.
Fiscalité	Nos spécialistes fiscaux peuvent vous aider à élaborer des structures fiscalement avantageuses pour tout type d'opérations dans tous les territoires de compétence canadiens.

Prix, classements et clients

Notre excellence à l'échelle internationale et notre vaste expertise sectorielle sont invariablement reconnues partout dans le monde dans de grands guides publiés par *Chambers & Partners* et dans des publications comme *International Financial Law Review's Guide to the World's Leading Financial Law Firms*, *Legal 500 UK* et *Legal Experts*, de *Legal Business*, de même que dans le *Canadian Legal Lexpert Directory*.

Fasken s'est classé au premier rang de divers tableaux de classement en matière de fusions et acquisitions en 2021, ce qui a couronné l'année exceptionnelle qu'a connue notre équipe de conseillers en opérations. *Mergermarket*, *Refinitiv* (anciennement *Thomson Reuters*) et *Bloomberg* ont tous placé Fasken au premier plan des cabinets juridiques en fusions et acquisitions dans une demi-douzaine de catégories clés.

Bien que nous soyons fiers de ces marques de reconnaissance, nous tirons notre plus grande satisfaction du travail que nous réalisons pour nos clients, lesquels continuent de nous faire confiance lorsqu'il s'agit de leurs plus importants mandats.

Notre expertise

Nos clients savent qu'ils peuvent compter des avocats reconnus dans un large éventail de pratiques.

Actions collectives	Infrastructures et partenariats public-privé
Antitrust, concurrence et commercialisation	Insolvabilité et restructuration
Arbitrage international	Institutions financières et services financiers
Assurance	Litiges et résolution de conflits
Capitaux privés	Produits d'investissement et gestion de patrimoine
Communications	Protection des renseignements et de la vie privée
Construction et approvisionnement	Relations gouvernementales et éthique
Droit asiatique	Responsabilité du fabricant
Droit autochtone	Sciences de la vie
Droit des sociétés et droit commercial	Technologies et propriété intellectuelle
Droit minier	Fiducies, testaments, successions et œuvres de bienfaisance
Énergie, environnement, changements climatiques et conformité	Travail, emploi et droits de la personne
Financement et opérations bancaires	Valeurs mobilières et fusions et acquisition
Fiscalité	
Foresterie	
Immobilier	

Auteurs



▼
Grant E. McGlaughlin
Associé
+1 416 865 4382
gmcgloughlin@fasken.com



▼
Gesta A. Abols
Associé
+1 416 943 8978
gabols@fasken.com



▼
Nicole Park
Associée
+1 416 943 8902
npark@fasken.com



▼
Elyse Velagic
Avocate
+1 416 865 5159
evelagic@fasken.com



▼
Brad Schneider
Avocat-conseil
+1 403 261 5502
bschneider@fasken.com



▼
Payton Holliss
Avocat
+1 403 261 9430
pholliss@fasken.com



▼
Aman Marwaha
Avocat
+1 403 261 7384
amarwaha@fasken.com



▼
Julie He
Avocate
+1 416 865 5407
jhe@fasken.com



▼
Fatima Husnain
Avocate
+1 416 865 5149
fhusnain@fasken.com



▼
Gabriel Lam
Avocat
+1 403 261 7376
glam@fasken.com



▼
Claudia Honetschlaeger
Avocate
+1 403 261 8493
chonetschlaeger@fasken.com



▼
Sarah Horsfall
Avocate
+1 403 261 9428
shorsfall@fasken.com

Fasken est un cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale qui compte plus de 925 avocats et 9 bureaux répartis sur trois continents. Les clients comptent sur nous pour la prestation de services juridiques pratiques et innovateurs.

Nous proposons des stratégies axées sur les résultats pour surmonter les défis commerciaux et résoudre les questions litigieuses les plus complexes.



VANCOUVER	550 Burrard Street, Suite 2900	+1 604 631 3131	vancouver@fasken.com
SURREY	13401 - 108th Avenue, Suite 1800	+1 604 631 3131	surrey@fasken.com
CALGARY	350 7th Avenue SW, Suite 3400	+1 403 261 5350	calgary@fasken.com
TORONTO	333 Bay Street, Suite 2400	+1 416 366 8381	toronto@fasken.com
OTTAWA	55 rue Metcalfe, bureau 1300	+1 613 236 3882	ottawa@fasken.com
MONTRÉAL	800, rue du Square-Victoria, bureau 3500	+1 514 397 7400	montreal@fasken.com
QUÉBEC	365, rue Abraham-Martin, bureau 600	+1 418 640 2000	quebec@fasken.com
LONDRES	6th Floor, 100 Liverpool Street	+44 20 7917 8500	london@fasken.com
JOHANNESBURG	Inanda Greens, 54 Wierda Road West, Sandton 2196	+27 11 586 6000	johannesburg@fasken.com

FASKEN
Traçons l'avenir

fasken.com